RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2C INSTITUT
SAS au capital de 5000 Euros
Siège social : 59, Rue de la République
47240 BON-ENCONTRE

880 330 667 R.C.S. AGEN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt cinq
le 1er janvier
à 20 heures,

les associés de 2C INSTITUT, société par actions simplifiée au capital de 5000 euros, divisé en 500 parts, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 59, Rue de la République 47240 BON-ENCONTRE, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
- Madame MONEDIERE Cécile possédant 250 parts.
- Madame DOUMERC Cyndie possédant 250 parts.

L'Assemblée est présidée par Madame MONEDIERE Cécile, associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la présidence,
- Transformation en SARL
- Modification des statuts
- Nomination des Gérants
- Pouvoirs à donner

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

CM
CD

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le Président présente le rapport concernant la transformation en SARL et la nomination des gérants.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport, approuve les conclusions résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence de transformer la SAS en SARL à compter du 01 janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale constate la transformation de la SAS en SARL et la modification adaptée des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale décide la nomination aux postes de gérants de :

- Madame MONEDIERE Cécile
- Madame DOUMERC Cyndie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

C. [redacted]

C. DOUMERC

[redacted]

CER

certifié conforme
la gérante